

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Malika TOUBLANC

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

Secrétaire de séance : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération
n°202111250135

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2021

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	22

- PERSONNEL

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal avait modifié le tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} janvier 2022 et il est proposé de le modifier ainsi à compter du 1^{er} février 2022 :

Service Administratif

- 1 Attaché Principal
- 1 Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe
- 2 Adjoints Administratifs Principaux de 2^{ème} Classe
- 2 Adjoints Administratifs Territoriaux

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service bibliothèque

- 1 Agent territorial du Patrimoine Principal de 2^{ème} Classe

temps non complet (30h)

Service Technique

- 1 technicien territorial

temps complet

- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Technique Territorial

temps complet
temps complet
temps complet
temps complet
temps complet

Service Ecole et accueil périscolaire

- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 Agent territorial spécialisé Principal des écoles Maternelles de 1^{ère} classe

temps non complet (28h)
temps non complet (22h30mn)
temps complet

- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} Classe
- 1 adjoint technique territorial
- 1 adjoint technique territorial
- 1 agent permanent en CDI

temps complet
temps non complet (32h)
temps non complet (14h)
temps non complet (15h)

Le Conseil Municipal donne son accord

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


